

796 24.10.73

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération n° 528 du 12 Juin 1973, le Conseil Municipal a demandé l'ouverture d'une enquête administrative en vue de procéder au déclassement de la partie du chemin dit "du Bon Curé, comprise entre l'avenue de Génobois et la RN 57.

D'autre part, une parcelle de terrain formant un triangle appartenant à la Commune, doit être ajoutée à la cession du chemin du côté de la RN 57.

Cette parcelle cadastrée Y 61 lieudit "la Justice" a une contenance de 1 arc 30. La même surface devra devenir propriété communale près de l'avenue de Génobois.

Vu les documents d'arpentage établis par M. DRUESNE, Géomètre-Expert à NANCY,

Vu l'arrêté municipal du 17 Septembre 1973 portant ouverture de l'enquête d'utilité publique

Vu l'absence d'observation au registre d'enquête et l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibère et décide :

- que le chemin rural dit du Bon Curé d'une longueur d'environ 101 m et représentant une surface de 1074 m², est définitivement déclassé.